

Procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal
Séance du 02 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 23 février 2023

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Présents : Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Guillaume BESSELLERE (pouvoir à Caroline NEL pour la durée de son absence), Daniel BUOSI, Véronique GUILHORRE (pouvoir à Alain GARBAY).

Absents : -

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Maxime CHARMAN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

2023-03-02-01/08 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Forêt de Gert

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la balance des comptes du budget Forêt de Gert pour l'exercice 2022 traduite dans le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-02/09 : Approbation du compte administratif 2022 budget Forêt de Gert

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif avec le compte de gestion du receveur municipal,

Vu le document budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Section de fonctionnement	+ 28 520.00€	- 3 203.00€	0.00€	+ 25 317.00€

2023-03-02-03/10 : Affectation du résultat 2022 budget Forêt de Gert

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-03-02-02/09 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 25 317.00€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 pour 0.00€ en section d'investissement.

2023-03-02-04/11 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la balance des comptes du budget Photovoltaïque pour l'exercice 2022 traduite dans le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-05/12 : Approbation du compte administratif 2022 budget Photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif avec le compte de gestion du receveur municipal,
Vu le document budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 990.23€	+706.19€	0.00€	+1 696.42€
Section de fonctionnement	+ 9 277.21€	+ 2 384.42€	0.00€	+ 11 661.63€

2023-03-02-06/13: Affectation du résultat 2022 budget Photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-03-02-05/12 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 11 661.63€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

- Ligne R001/Excédent d'investissement reporté : 1 696.42€.

2023-03-02-07/14 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Pont du Bos

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la balance des comptes du budget Pont du Bos pour l'exercice 2022 traduite dans le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-08/15 : Approbation du compte administratif 2022 budget Pont du Bos

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif avec le compte de gestion du receveur municipal,

Vu le document budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 167 850.49€	+ 9 310.35€	0.00€	- 158 520.14€
Section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

Arrivée de Guillaume BESSELLERE à 20h50.

2023-03-02-09/16 : Affectation du résultat 2022 budget Pont du Bos

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-03-02-08/15 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Guillaume BESSELLERE) des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

- Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : -158 520.14€.

2023-03-02-10/17 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Pourcicam

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la balance des comptes du budget Pourcicam pour l'exercice 2022 traduite dans le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-11/18 : Approbation du compte administratif 2022 budget Pourcicam

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif avec le compte de gestion du receveur municipal,

Vu le document budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+42 047.98€	- 69 700.12€	0.00€	- 27 652.14€
Section de fonctionnement	+1.28€	0.00€	0.00€	+ 1.28€

2023-03-02-12/19 : Affectation du résultat 2022 budget Pourcicam

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-03-02-12/19 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 1.28€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

- Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : - 27 652.14€.

2023-03-02-13/20 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la balance des comptes du budget Commune pour l'exercice 2022 traduite dans le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-14/21 : Approbation du compte administratif 2022 budget Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif avec le compte de gestion du receveur municipal,

Vu le document budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022,

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	- 147 870.45€	- 55 500.00€	- 203 370.45€
Section de fonctionnement	+ 245 123.65€	+ 418 827.24€	0.00€	+ 663 950.89€

2023-03-02-15/22 : Affectation du résultat 2022 budget Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-03-02-14/21 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 203 370.45€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 460 580.44€

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

- Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : - 147 870.45€.

2023-03-02-16/23 : Achat d'instruments de musique

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, le montant subventionnable n'étant pas atteint. Ce point sera éventuellement reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

2023-03-02-17/24 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Considérant la nécessité de réguler la vitesse en agglomération,
Considérant les travaux d'aménagements des entrées de bourg par la pose de 4 doubles écluses,
Considérant l'étude présentée par les services du Département suite aux relevés de vitesses,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREVOIT la réalisation des travaux susdits,

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le président du Conseil Départemental pour ces travaux, au titre du produit des amendes de police,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Dépense d'aménagement de 4 doubles écluses	14 384.00 H.T.	Subvention amendes de police (40%)	5 753.60€ H.T.
		Commune (60%)	8 630.40€ H.T.
TOTAL	14 384.00€ H.T.	TOTAL	14 384.00€ H.T.

CHARGE Monsieur le maire d'inscrire les sommes nécessaires au BP 2023 et de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pascal CASSIAU indique que le coût prévisionnel est largement inférieur aux premières estimations car le procédé retenu est différent mais plus adapté aux contraintes des lieux.

Sandrine SABATHIE questionne sur la remise en service du feu tricolore, Ludovic NOUGARO indique qu'il faut prévoir le remplacement complet du système électrique et des batteries, qui ont été volées seulement 15 jours après sa mise en service. L'inscription des crédits nécessaires sera demandée pour le budget 2023.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

- FACECO Turquie & Syrie : accord de principe pour une subvention de 1600€, la délibération sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Oriol MARTINEZ :

- Prochaine réunion pour la commission environnement : lundi 6 mars 20h00.
- Suite à la construction d'habitations privées en l'agglomération, peut-on solliciter la remise en état de l'espace public adjoignant, car les espaces verts ont été grandement endommagés et sont actuellement inexploitable. Une mise en demeure sera adressée au propriétaire.
- Invitation à la fête du printemps de l'école le 24 mars à la salle André GARBAY à partir de 19h00, afin de financer une partie des sorties scolaires de l'année.

Caroline NEL :

- Trophées du SIETOM : nous sommes lauréats du 1^{er} premier prix dans la catégorie « Ma mairie éco-responsable ». Gain d'une récompense de 350€ à utiliser à notre convenance dans la boutique du SIETOM (écocup, bacs de tri, ...).
- Redevance spéciale : Elle concerne les entreprises, associations, EPHAD, collectivités qui possèdent des bacs roulants ramassés hebdomadairement par le SIETOM, jusqu'à présent gratuitement. Ces entités vont désormais être taxées à hauteur de 31€ par bac par semaine. A Pomarez, nous ne sommes pas concernés au titre de la commune. Par ailleurs, la facturation pour les particuliers va évoluer. De plus, au 1^{er} janvier 2024, les biodéchets seront interdits dans les ordures ménagères, une grande campagne de sensibilisation va être lancée. Des composteurs vont être installés pour la cantine, la commune sera commune test sur le secteur.

Geneviève TACHOIRES :

- Présentation du programme culturel de la communauté de communes, et notamment une conférence qui aura lieu à la médiathèque de Pomarez le 11 mars sur le thème de la forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le maire,

Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance,

Maxime CHARMAN

Table des délibérations de la séance du 02 mars 2023

2023-03-02-01/08	Approbation du compte de gestion 2022 budget Forêt de Gert	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-02/09	Approbation du compte administratif 2022 budget Forêt de Gert	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-03/10	Affectation du résultat 2022 budget Forêt de Gert	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-04/11	Approbation du compte de gestion 2022 budget Photovoltaïque	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-05/12	Approbation du compte administratif 2022 Photovoltaïque	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-06/13	Affectation du résultat 2022 budget Photovoltaïque	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-07/14	Approbation du compte de gestion 2022 budget Pont du Bos	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-08/15	Approbation du compte administratif 2022 budget Pont du Bos	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-09/16	Affectation du résultat 2022 budget Pont du Bos	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-10/17	Approbation du compte de gestion 2022 budget Poursicam	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-11/18	Approbation du compte administratif 2022 budget Poursicam	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-12/19	Affectation du résultat 2022 budget Poursicam	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-13/20	Approbation du compte de gestion 2022 budget Commune	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-14/21	Approbation du compte administratif 2022 budget Commune	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-15/22	Affectation du résultat 2022 budget Commune	<i>Approuvée</i>
2023-03-02-16/23	Achat d'instruments de musique	<i>Retirée de l'ordre du jour</i>
2023-03-02-17/24	Demande de subvention au titre des amendes de police	<i>Approuvée</i>

BESSELLERE Guillaume	BUOSI Daniel	CASSIAU Pascal	CHARMAN Maxime
DUPOUY Colette	DUPRAT Maryse	GARBAY Alain	GUILHORRE Véronique
LAFOURCADE Dominique	LAGOUARDETTE Joëlle	LARRERE Sébastien	MARTINEZ Oriol
MROZINSKI Laurent	NEL Caroline	NOUGARO Ludovic	SABATHIÉ Sandrine
SAINT-JEAN Valérie	TACHOIRES Geneviève	TORTIGUE Hélène	

